

## INTERDICTION DES PNEUS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2026



Vos pneus usagés sont désormais récupérés par votre professionnel de l'automobile, sans obligation d'achat et jusqu'à 8 pneus par personne et par an

Pour trouver le site de reprise le plus proche de chez vous, rendez-vous sur :  
**[quefairedemesvieuxpneus.fr](http://quefairedemesvieuxpneus.fr)**

Besoin de renseignements complémentaires ?

Contactez la direction de la prévention et gestion des déchets au 05 49 27 56 79 ou par mail [preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr](mailto:preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr)

Communauté de communes : T 05 49 290 290  
[www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr) -  MelloisenPoitou